



Humanité et Biodiversité est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée au titre de la protection de la nature. Depuis mars 2015, elle est présidée par Bernard Chevassus-au-Louis. Nous privilégions les actions de sensibilisation, de plaidoyer et de dialogue avec les acteurs de la société, en étant persuadés que chacun peut et doit contribuer à préserver et "ménager" la biodiversité, mais aussi que chacun doit pouvoir bénéficier des biens et services qu'elle nous procure. C'est ce que résume notre maxime "la biodiversité partout, par tous et pour tous".

Contact :

Sandrine Bélier, Directrice d'Humanité et Biodiversité

sandrine.belier@humanite-biodiversite.fr

Le point de vue d'Humanité et Biodiversité sur la programmation pluriannuelle de l'énergie soumise à la concertation

EN BREF

L'association Humanité et Biodiversité est convaincue de l'absolue nécessité d'une démarche de programmation à moyen et long terme sur la politique énergétique, en France et dans une Europe plus construite et plus unie. Cette démarche doit répondre aux conditions suivantes :

- Le processus de décision de la PPE doit être **conforme aux exigences juridiques et démocratiques** qui s'imposent en la matière ;
- L'objectif de sortie des énergies fossiles, indispensable pour atteindre la neutralité carbone, doit conduire à un **équilibre optimal à trouver entre la sobriété énergétique** (maîtrise des consommations), **l'efficacité énergétique** (meilleur usage des consommations énergétiques nécessaires), et **l'évolution du mix électrique** (énergies renouvelables diverses et énergie nucléaire, dans une proportion à définir) permettant le transfert de consommation d'énergies fossiles vers une électricité faiblement carbonée ;
- Les **conséquences socio-économiques** de la programmation doivent être évaluées pour en mesurer les effets sur la **compétitivité des entreprises**, le **pouvoir d'achat des ménages** et **les emplois** dans les secteurs concernés ;
- **Les incidences de la programmation sur le budget de l'Etat** doivent être appréciées : la crédibilité de la programmation dépendra en effet largement de la pérennité des engagements financiers de l'Etat.

Ces quatre points sont repris ci-dessous.

Parallèlement, l'évaluation environnementale stratégique de la programmation, non jointe à ce stade au dossier de consultation, sera indispensable pour permettre de fournir un avis, non fourni ici faute de données, sur les impacts environnementaux de la programmation. Humanité et Biodiversité demande qu'à un stade ultérieur et avant la décision finale d'approbation de la PPE, le dossier complet avec l'avis de l'Autorité environnementale permette au public de s'exprimer sur les enjeux environnementaux de la PPE, ce que le dossier actuel ne permet pas de faire.

Point de vue d'Humanité et Biodiversité sur la (PPE)

Les exigences juridiques et démocratiques.

L'article L.100-1 A du code de l'énergie, issu de la loi énergie-climat de 2019, fixe de façon précise et complète le cadre législatif de définition des objectifs, révisables tous les cinq ans, auxquels doivent se conformer la PPE et la SNBC : ces deux textes, arrêtés par décret, sont soumis à une obligation de compatibilité avec une **loi de programmation énergie-climat**, qui doit être adoptée par le Parlement et révisée par lui tous les cinq ans.

L'actualité nous rappelle par ailleurs que, sauf à manquer de la plus élémentaire crédibilité, les dispositions de la PPE et de la SNBC doivent aussi être cohérentes avec les décisions relatives au budget de l'Etat, qui relèvent, elles aussi, du Parlement.

La confiance et l'acceptation par la société des décisions prises, indispensables à leur mise en œuvre, nécessitent que le processus décisionnel soit transparent, conforme au droit, et au respect des principes démocratiques.

C'est ce qui conduit Humanité et Biodiversité à rappeler **la nécessité du vote d'une loi de programmation sur l'énergie et le climat telle qu'elle est prévue par le code de l'énergie** pour fixer les priorités d'action de la politique énergétique : **cette loi doit préciser les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction de la consommation énergétique, de développement et de stockage des énergies renouvelables, de diversification du mix électrique, de rénovation énergétique du bâtiment, et d'autonomie énergétique dans les départements d'outre-mer ; elle doit par ailleurs préciser la programmation des moyens financiers nécessaires pour atteindre ces objectifs.**

Le dossier de consultation publié par le Gouvernement est muet sur ce point : Humanité et Biodiversité sera attentif au respect de cette disposition, très importante dans sa forme juridique comme dans son fondement démocratique.

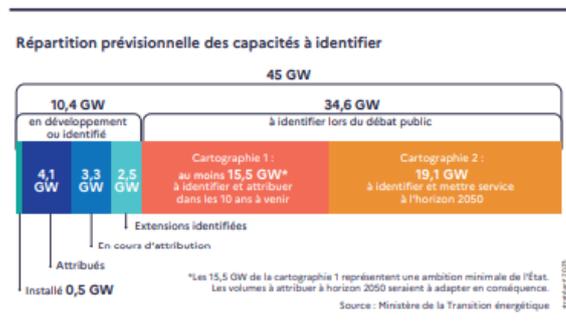
L'équilibre sobriété – efficacité – énergies renouvelable – énergie nucléaire

L'objectif de sortie des énergies fossiles est à la base de la PPE, pour des raisons de politique climatique et de souveraineté géostratégique que notre association approuve pleinement.

Les leviers pour atteindre cet objectif sont connus : maîtriser la demande par plus de sobriété et d'efficacité énergétique et répondre à cette demande maîtrisée par une offre où les renouvelables le nucléaire, dans un mix à définir, se substituent aux énergies fossiles.

Le dossier mis en concertation cite les démarches de modélisation et les scénarios envisagés. Les proportions chiffrées finalement retenues dans le projet de PPE entérinent le discours du Président de la République à Belfort en 2022, en prenant en compte les hypothèses les plus optimistes envisageables en matière de développement des énergies marines renouvelables dont l'éolien marin, d'allongement de la durée de vie des réacteurs nucléaires existants, et de rythme de lancement de nouveaux réacteurs, ces trois postes étant les plus significatifs pour les évolutions de l'offre.

Concernant les énergies marines renouvelables (EMR), la PPE affiche des chiffres très ambitieux de production d'électricité, essentiellement par le biais des technologies éoliennes. Début 2024, la puissance électrique raccordée en EMR avoisine 1,2 GW en France. La centrale marémotrice de la Rance en Bretagne (puissance raccordée de 240 MW), le parc éolien en mer au large de Saint-Nazaire (80 éoliennes raccordées en novembre 2022 pour 480 MW) et celui situé au large de Saint-Brieuc (62 éoliennes raccordées fin 2023/début 2024 pour 496 MW) sont les principales infrastructures de production d'EMR en France. La PPE vise les capacités de production nouvelle ci-dessous :



Ce graphique était fourni dans le débat public organisé sous l'égide de la CNDP pour identifier les zones de production, mais, à ce jour, les ministres concernés n'ont pas répondu aux conclusions de la CPDP « Mer en débat ». Le zonage reste donc à définir.

Pour notre association, le développement des EMR est une bonne stratégie pour décarboner nos activités, industrielles, de mobilité, d'habitat. Mais il reste de nombreuses questions dont celle du financement, évoquée plus loin. Il est également nécessaire de développer des filières industrielles qui ne soient pas sous domination chinoise, plus performante à ce jour.

Il faut aussi approfondir la connaissance des impacts sur la biodiversité. A cet égard, l'observatoire de l'éolien en mer va dans le bon sens : (<https://www.eoliennesenmer.fr/observatoire/presentation>). Mais il reste tant à connaître, surtout si les techniques d'éloignement maximum des côtes, de l'ordre de 70 km, sont retenues par le Gouvernement.

Derniers points, et pas des moindres, celui de l'acceptabilité sociale par les pêcheurs et les riverains, et de la restructuration des réseaux électriques gérés par RTE. Tous ces points renforcent la nécessité d'un débat au Parlement, évoqué plus haut.

Concernant l'allongement de la durée de vie des 57 réacteurs nucléaires actuels, le dossier repose sur l'hypothèse d'un allongement à 50 puis 60 ans, relevant d'une validation par l'Autorité de sûreté, l'hypothèse étant qu'aucune difficulté technique ne sera rencontrée. Indépendamment du coût des mesures nécessaires, évoqué plus loin, l'expérience de la corrosion sous contrainte ayant conduit à des arrêts très durables d'une vingtaine de réacteurs en 2022 devrait conduire à une prudence certaine sur les hypothèses de bon fonctionnement des réacteurs vieillissants.

Concernant le lancement de six nouveaux réacteurs EPR2, le respect des prévisions de délai et de coût repose sur la mise au point de nouvelles « têtes de série » différentes de celle de Flamanville, avec une ingénierie encore en cours de développement. L'expérience des quelques EPR construits en Chine, en Finlande, au Royaume-Uni et à Flamanville devrait également conduire à beaucoup de prudence dans les prévisions de délai et de budget de ces opérations.

Tout cela est-il faisable ? Quel est le juste point d'équilibre entre sobriété, efficacité, développement des renouvelables et du nucléaire ? Cela ne doit-il pas conduire, avant toute chose, à un débat de fond sur la maîtrise de la demande d'énergie pour les besoins particuliers et industriels, et sur l'évolution possible à court et moyen terme de la part de l'électricité dans la réponse à cette demande ?

Les évaluations socio-économiques des conséquences de la PPE

Le prix de l'énergie, et donc à l'avenir celui de l'électricité, ont une incidence majeure sur la compétitivité des entreprises et le budget des ménages. Le passage du coût de production au prix de vente de l'électricité aux consommateurs dépend de mécanismes complexes, mais à moyen terme le coût de production sera toujours pris en charge soit par les consommateurs industriels ou particuliers pour la partie des coûts couverte par les prix de vente, soit par les contribuables selon des mécanismes d'ajustement résultant des mécanismes d'intervention publique, pour le solde.

Le dossier mis en concertation est sur ce point particulièrement peu précis.

Ainsi, pour l'éolien marin, le modèle français est de garantir un prix d'achat de l'ordre de 120€/MWh et de faire payer ou encaisser la différence par l'Etat selon le prix du marché. Si le prix est bas, l'Etat comble la différence, si le prix est haut, l'exploitant paye cette différence à l'Etat. On est donc dans un « pari », assumable ou non par les finances publiques.

Pour l'allongement de la durée de vie des réacteurs nucléaires existants, le dossier fait état d'un investissement complémentaire (dit de « grand carénage ») de l'ordre de 65 milliards d'euros entre 2014 et 2028, mais cite cependant un coût de revient du nucléaire existant compris entre 43,8 et 64,8€/MWh, qui est celui donné par la Cour des Comptes avant 2020 : le coût réel sera donc très significativement plus élevé que celui du nucléaire historique.

L'investissement des six nouveaux réacteurs EPR2, qui aura un poids déterminant sur le coût du système électrique après leur mise en route, est manifestement très sous-estimé : le dossier de PPE

indique que les six réacteurs sont estimés à environ 52 milliards d'€ hors coût du financement, soit 8,6 milliards chacun. Cette estimation, datant de 2022, n'a guère de vraisemblance alors qu'un montant de 67,4 milliards, soit 11,2 milliards par réacteur, a été évoqué récemment dans la presse (*Les Echos*, 4 mars 2024) sans être démenti par EDF : il a seulement été indiqué qu'une nouvelle évaluation était en cours, ce que le dossier confirme. Rappelons aussi que le coût du financement à ajouter à ce prix de base, s'agissant d'investissement à temps de retour long, a été évalué par la Cour des Comptes pour Flamanville à près de 50% du prix de base : on est donc sans doute, financement compris et hors toute dérive de chantier (très probable pour des EPR2 qui sont des têtes de série dont l'ingénierie est en cours), à plus du double du prix annoncé dans le dossier, et très peu en dessous du prix constaté à Flamanville.

D'autres investissements, chiffrables pour chacun en milliards d'euros, pèseront aussi sur les coûts de production futurs : le renouvellement des installations d'entreposage centralisé des combustibles usés et de fabrication du combustibles Mox, en fin de vie d'ici à 2040, l'extension des installations de stockage des déchets ultimes et la capacité de ré-enrichissement en France de l'uranium de retraitement, actuellement sous contrôle de la Russie.

Le coût de production futur de l'électricité résultant des investissements prévus par la PPE sera donc beaucoup plus élevé que l'actuel, et se répercutera par les prix de vente sur le pouvoir d'achat des ménages et l'économie des entreprises. Cela mérite d'être détaillé et argumenté, dans un dossier de concertation.

A cela, il faudra rajouter une analyse fine des impacts emplois et transitions professionnelles de cette nouvelle PPE, le dossier était vide sur ce point.

Les engagements budgétaires de l'Etat

Présenté comme déjà largement débattu et légitime puisque conforme au discours présidentiel du 10 février 2022 à Belfort, le projet de PPE repose en réalité sur des hypothèses de mise en œuvre opérationnelle très tendues. Sa réalisation nécessite des engagements budgétaires de l'Etat non chiffrés précisément dans le dossier, mais très forts et soutenus : aides à l'investissement dans les politiques de logement, de mobilité ou de développement industriel consommant moins d'énergie fossile,

intervention dans la régulation des prix de vente de l'électricité, participation directe à l'investissement ou à la couverture du coût du financement du « nouveau nucléaire », que l'état des finances d'EDF ne lui permettra pas de financer.

Le caractère très lacunaire du dossier sur le montant des investissements et leur plan de financement ne permet pas d'apprécier son réalisme. Les indications qui précèdent montrent seulement que le coût de l'électricité produite sera certainement, en toute hypothèse, très significativement supérieur à l'actuel, et qu'un engagement soutenu du budget de l'Etat conditionne la possibilité de réaliser la programmation présentée.

Humanité et Biodiversité s'interroge sur les garanties de bonne fin apportées par ce plan, présenté sans variante ni dispositif de sécurité face aux incertitudes élevées affectant certaines hypothèses.

Focus sur le photovoltaïque

La PPE évoque le record d'accélération du développement du parc photovoltaïque en France au cours de l'année 2023 (+3,1 GW installés). Si Humanité et Biodiversité défend le développement des énergies renouvelables, nécessaire à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, ce développement doit se faire de manière réfléchie.

Tout d'abord, il est nécessaire d'engager un développement des ENR de manière décentralisée. En matière d'ENR, une approche locale est certainement la clé de l'acceptabilité des projets. Le photovoltaïque se prête très bien à ce type de projet, notamment lorsque l'implantation se fait sur des surfaces artificialisées. A ce titre, notre association soutient la volonté affichée dans la PPE de développer la filière sur le foncier bâti, notamment la mobilisation des grands parkings extérieurs

Également, il est évoqué l'identification par l'ADEME de près de 850 sites de friches industrielles et urbaines pouvant accueillir des projets PV. Il est important de rappeler que, dans le cadre du zéro artificialisation nette (ZAN), les friches sont nécessaires dans l'atteinte des objectifs. En effet, le ZAN ne pourra être atteint sans une politique de renaturation du foncier disponible, dont les friches sont une grande partie.

Enfin, le sujet de l'agrivoltaïsme est évoqué. Si le développement de panneaux PV peut apporter une protection contre les aléas climatiques et un revenu supplémentaire et durable pour les agriculteurs, il est nécessaire de veiller à ce que ces projets ne viennent pas se substituer à l'usage agricole de terres, nécessaire à notre souveraineté alimentaire. Il est prioritaire de focaliser le développement du PV en toiture.

Conclusion

La nécessité de la programmation de la politique énergétique de la France impose de respecter des conditions que nous ne retrouvons pas dans le texte en concertation.

Les exigences et les conséquences démocratiques, environnementales, socio-économiques, budgétaires, de la programmation envisagée devraient en effet être profondément détaillées, alors qu'elles ne se retrouvent que très peu évoquées, voire sont inexistantes dans le dossier.

Le contexte actuel de crise démocratique, d'instabilité budgétaire, et bien sur de crise climatique et environnementale, nous oblige à demander un texte beaucoup plus exigeant et solidement argumenté, notamment pour assurer la pérennité des mesures inscrites, et son soutien par les citoyens.